

**Rapport du jury du concours réservé pour l'accès au corps
des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale
Session 2018**

Ce rapport examine les points suivants :

- L'organisation et le déroulement des épreuves (1)
- Les caractéristiques et profils des candidats (2)
- L'évaluation de la prestation des candidats (3)

1- L'organisation et le déroulement des épreuves

Classiquement, ce concours s'est déroulé en 2 phases :

- ✓ **L'épreuve d'admissibilité consistant en la rédaction, à partir d'un dossier à caractère administratif, d'une note permettant de vérifier les qualités d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager les solutions appropriées.**

S'agissant de candidats très majoritairement en poste dans les Agences Régionales de Santé, le thème du dossier portait sur le secteur médico-social.

A la connaissance du jury, cette épreuve n'a fait pas l'objet de remarques de la part des candidats.

La correction de cette épreuve a eu lieu le 16 mai 2018, dans les locaux du bureau du recrutement, en présence de l'ensemble des membres du jury, ce qui, à l'évidence a constitué un facteur majeur de cohérence et d'équité dans cet exercice de correction.

- ✓ **L'épreuve d'admission consistant en un entretien avec le jury d'une durée de 30 minutes s'est tenue les 8 et 9 octobre 2018.**

Le jury avait pris connaissance préalablement du dossier établi par chaque candidat, de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle précisant son cursus, document fort utile aux fins de connaissance des profils des candidats.

2- Les caractéristiques et profils des candidats

Sur 23 postes offerts, seuls 18 candidats se sont inscrits au concours relevant pour 17 d'entre eux du secteur des Agences Régionales de Santé et pour 1 d'entre eux du secteur de la Cohésion Sociale.

Les 11 candidats déclarés admissibles relevaient tous du secteur des Agences Régionales de Santé.

Sur ces 11 candidats une forte majorité opérait dans le secteur médico-social (Personnes âgées/Handicap).

3- L'évaluation de la prestation des candidats

- ✓ **L'épreuve d'admissibilité (rédaction d'une note) ne suscite pas de commentaires particuliers de la part du jury, lequel a classiquement porté son attention sur la compréhension global du**

thème, des politiques et dispositifs présentés et la capacité d'analyse du candidat d'une part, sa capacité à structurer sa note de manière intelligible, cohérente, logique et structurée d'autre part.

✓ **Concernant le RAEP** les remarques suivantes peuvent être émises :

- Lors de l'exposé des acquis de l'expérience professionnelle, le candidat a tout à fait intérêt à se dégager d'une seule énumération des textes, dispositifs, politiques dont il a en charge. En revanche il doit mettre en exergue son propre rôle dans la mise en œuvre de ces politiques avec les points forts et les éventuelles difficultés qu'il a rencontrées.
- L'analyse d'une expérience professionnelle marquante est là aussi l'occasion pour le candidat de relater et d'analyser avec leurs forces et difficultés son expérience, son implication personnelle et ce qu'il en a retiré.

✓ **L'exposé oral :**

- Il convient d'éviter une seule énumération de son cursus. Le jury a été sensible aux exposés faisant ressortir les faits saillants d'un parcours avec des analyses courtes mais pertinentes et les apports que le candidat en retirait.
- Le plan de l'exposé doit être annoncé et suivi ce qui n'a pas toujours été le cas.
- Certains candidats approchent cet exercice comme un « contre la montre » ce qui conduit à une expression trop rapide et à une exhaustivité inutile qui « noie » l'essentiel.
- Au final, cet exposé est l'occasion pour le candidat d'intéresser le jury à son parcours, ses apports et de susciter des questions.

✓ **L'entretien avec le jury**

Fondamentalement, l'objectif et la responsabilité du jury sont d'évaluer la capacité du candidat à exercer « in vivo » la fonction d'inspecteur de l'action sanitaire et sociale.

Pour ce faire, les 4 angles suivants ont fait l'objet de l'appréciation du jury :

- **La capacité du candidat à se positionner et manager en tant qu'inspecteur de l'action sanitaire et sociale**

A travers le RAEP et des mises en situation la plupart des candidats ont su se positionner positivement.

- **La connaissance des politiques et des sujets d'actualité**

Les questions posées ont pu permettre d'investiguer cet angle permettant ainsi d'évaluer la capacité du candidat à contextualiser son action et son ouverture à d'autres dimensions que celle de son seul poste.

- **La connaissance et maîtrise de l'environnement administratif**

A titre illustratif, il est regrettable que certains candidats ne disposent que de connaissances superficielles des missions des services de la Cohésion Sociale mais aussi de la nature juridique des Agences Régionales de Santé.

- **Une clarté dans l'expression des motivations et perspectives professionnelles, sans forcément chercher des originalités.**

A titre illustratif, il est pour le moins attendu que les évolutions contemporaines du statut des IASS, corps auquel les candidats prétendent accéder, soient connus pour l'essentiel.

Au final et dans la mesure du possible, le jury a tenté d'instaurer un dialogue avec les candidats ce qui impliquait, pour ces derniers, d'éviter de se cantonner, tant sur la forme que sur le fond, dans un positionnement attentiste de « questionné », mais de démontrer leur réactivité, leur capacité d'analyse, de recul voire même de critiques ce de manière pondérée et argumentée tout ceci étant attendu d'un inspecteur de l'action sanitaire et sociale.

Le jury tient à remercier les services du bureau du recrutement qui par leur professionnalisme et leur disponibilité permanente ont permis un excellent déroulement de ce concours.

Fait, le **12 NOV. 2018**

Le Président du Jury
Joël MAY



